



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SIVRY

Du Mercredi 26 octobre 2016

L'an deux mil seize, le mercredi 26 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SIVRY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de M. Denis MATHIEU, Maire.

	Présent/présente	Absent/Absente	Procuration à :
BACH Sophie	X		
CLAUSSE Frédérique	X		
DEPRUGNEY Thierry	X		
DIEUDONNÉ Sylvain		X	Thierry DEPRUGNEY
FRITSCH Jacques	X		
HABERT Vincent	X		
MATHIEU Denis	X		
MÉDÉRIC Stéphane	X		
MIOTKE Christian	X		
THOUVENIN Myriam	X		

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme BACH Sophie

Ordre du Jour :

- Demandes subventions école du SIS moivrons et JSP
- Achat ordinateur mairie et modification budgétaire
- Maitrise d'œuvre pour la Natagne SINBIO et Modification budgétaire (point sur le dossier)
- Désignation de deux nouveaux délégués pour le nouveau sis de la vallée de la Seille (nomeny partie Collège)
- Travaux logements et mairie : débat sur les plans reçu par l'architecte
- Divers

OUVERTURE de la séance à 20h00

1) Demandes subventions école du SIS moivrons et JSP

Le maire expose au conseil municipal les deux courriers reçu en mairie pour des demandes de subvention.

DEMANDE ECOLE DE MOIVRONS

Concernant la partie école il laisse la parole à Frédérique CLAUSSE délégué au SIS de Moivrons pour apporter des précisions sur la demande de subvention pour un voyage de l'école.

Conclusion :

Non acceptée car trop coûteux envers les communes. Demande repoussée sur un autre projet, à suivre.

DEMANDE DES JSP du val de Seille

L'autre demande concerne les jeunes sapeurs-pompiers du Val de Seille.

Conclusion :

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention à l'unanimité de 200€.
Ouverture de fond au compte 6574.

2) Achat ordinateur mairie

Le maire informe le conseil municipal qu'il faut changé l'ordinateur de la mairie afin de palier la lenteur de celui actuel. Suite à l'intervention de notre prestataire de maintenance de l'outil informatique, il s'avère qu'il n'ait pas possible de l'augmenter en puissance (date de 2008).

Suite à plusieurs demandes auprès de fournisseurs, deux ont répondu à notre demande et le fournisseur IDANTIC de Pont-à-Mousson propose le tout pour 748€36 TTC.

Afin de pouvoir régler l'achat au budget 2016, il faut faire les modifications suivantes comme suit :

Investissement

Compte 020 dépenses imprévues -749 €

Compte 2183 opération 120 +749 €

POUR : 10

3) Dossier la Natagne et modification budgétaire

Le maire et M. FRISTCH expose au conseil municipal l'avancée du dossier concernant le confortement des berges de la natagne SIVRY-BELLEAU pour un montant total de 78 622€74 TTC. Il informe le conseil municipal qu'il faut modifier le budget pour intégrer le diagnostic par sinbio d'un montant 2750 €TTC partie de la tranche ferme.

La modification budgétaire doit être faite pour permettre le paiement des factures de travaux et de diagnostic comme suit :

Investissement

Dépenses

Compte 2315 op 116 + 54 373€

Recettes

Compte 021 transfert sect à sect +1362€

Compte 1322 op 116 +13 103€ subv region

Compte 1328 op 116 +38 100€ subv agence de l'eau

Compte 2328 op 116 + 1808 € subv partie diagnostic

Fonctionnement

Dépenses

Compte 023 transfert sect à sect + 1362 €

Soit un solde de fonctionnement d'excédent rapporté à 69 188.71 €

POUR :10

4) Nomination deux délégués titulaire et d'un suppléant pour le nouveau syndicat SIS de la Vallée de la Seille :

Le maire que le président du SIS de Nomeny demande que le conseil municipal nomme deux délégués titulaires et un suppléant pour le nouveau syndicat scolaire de la vallée de la seille suite à la fusion des deux syndicats de nomeny et de la vallée.

Le préfet va établir l'arrêté de fusion prochainement et le nouveau SIS devra élire un président, le nombre de vice-présidents parmi les nouveaux délégués nommés par les conseils municipaux.

Après concertation le conseil municipal décide de nommer :

Titulaires

-Mme BACH Sophie

-Mme BARBIER Valérie

Suppléant :

- M. MIOKTE Christian

5) Travaux logements communaux et mairie :

Le maire expose les propositions de l'architecte pour le projet de la nouvelle mairie et des appartements.

Après étude et concertation le conseil municipal décide :

- Pour appartement au-dessus future mairie : Proposition 3 plan 08
- Pour la nouvelle mairie : Proposition 3 avec une cloison si possible amovible, avec une ouverture derrière le poste de secrétariat pour le local archivage.
- Pour le logement ancienne mairie : Proposition 6 du plan 02 pour un seul logement

Validé à l'unanimité pour faire l'étude de chiffrage du marché.